

Auvergne

la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 451 • JUIN 2014

laïque



DOSSIER P. 4/5
Bilan des rythmes scolaires

ÉDUCATION & LOISIRS P. 7
Lire et faire lire à Romagnat



ÉDITO

Nous aurons un devoir de vacances très difficile, très complexe à résoudre pour cet été... C'est à ce devoir que nous a renvoyé l'assemblée générale réunie à Cournon d'Auvergne, au mois de mai dernier, en votant à l'unanimité notre budget prévisionnel 2014 avec la mention ... "À revoir, en équilibrant sans artifice charges et produits... et à soumettre à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée au mois d'octobre..."

Oui, notre bilan financier 2014 fait apparaître une situation déficitaire d'une ampleur que nous n'avions pas eue à connaître depuis de nombreuses années. La faute à la crise économique bien évidemment, crise qui a frappé notre fédération et tout particulièrement notre secteur vacances... mais il faut reconnaître aussi que notre fonctionnement et nos structures qu'il convient de réinterroger, dans un contexte économique très tendu, contribuent aussi à un résultat qui ne met pas notre fédération en danger, pour le court terme, mais qui ne peut que nous préoccuper... Nos produits n'ont pas été à la hauteur de nos prévisions, nos charges ont été supérieures à nos prévisions...

Mais quelles prévisions ?

Nos produits résultent de l'addition de plusieurs contributions : d'un pourcentage retenu sur vos cotisations certes, de la vente de nos produits, produits vacances en particulier et, pour une part non négligeable, de subventions d'État et des collectivités territoriales - le conseil général plus particulièrement - sur présentation de dossiers qui comportent un nombre important d'actions en direction de l'École, des communes, des enfants et adolescents en particulier, avec des objectifs précis...

Le devoir sera complexe, parce que nous n'avons pas de visibilité sur le court terme et encore moins sur le moyen terme...

Le plan d'économies de l'État, les efforts d'économies demandés aux départements, justifiés et nécessaires, ne nous seront vraisemblablement pas favorables !

Et la réforme des collectivités territoriales, à la fois reconnue et mal reçue mais qui est en ordre de marche ?... elle risque de mettre à mal notre mouvement qui perdra ses interlocuteurs et ses soutiens financiers !

Notre devoir devra cependant prendre en compte ces inconnues qui ont un rôle capital pour notre avenir à court terme... ce qui nous conduira à prendre des mesures drastiques pour équilibrer les comptes...

Un devoir d'été difficile...

"Un devoir d'été difficile qui exige la confiance et le soutien de tous les membres et acteurs de la FAL."

G. Chanel

Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation Clermont Auvergne

“La laïcité au cœur de la formation de tous les enseignants”

Le 2 juin dernier, l'ESPE de Clermont Auvergne organisait une journée sur le thème “La laïcité au cœur de la formation de tous les enseignants” à laquelle la fédération 63 de la Ligue était invitée.

Notre présence se manifestait par une présentation très concrète d'outils conçus par la Ligue et qui restent à disposition de nos associations affiliées. À disposition des étudiants et professeurs stagiaires, une exposition de grand intérêt, “Histoire et actualité de la laïcité”, soit une vingtaine de panneaux accompagnés d'une documentation pédagogique à destination des professeurs et des élèves et une affiche “La charte de la laïcité racontée aux enfants”, document réalisé à partir des 15 articles de la charte éditée par le ministère de l'Éducation Nationale de Vincent Peillon. Une charte dont chacun des articles est inscrit sur les murs de l'établissement.

Temps fort de cette journée, deux interventions...

Une définition de la laïcité par Jean-Louis Bianco, directeur de l'observatoire de la laïcité pour qui “la laïcité n'est pas une vieille lune, mais d'une grande actualité, plus que jamais adaptée à notre société, peut-être en perte de sens mais notion fondamentale à notre nécessité de vivre ensemble. La laïcité est une liberté, rare dans le monde, une liberté de croire ou de ne pas croire. C'est dans la loi de 1905 qu'est définie la séparation des Églises et de l'État, produit d'un très long combat : une loi d'équilibre et de compromis qui reconnaît la neutralité de l'État et du service public, cette neutralité absolue qui est au cœur de la laïcité et qui amène à définir les trois espaces qui organisent notre société : un espace privé, un espace du service public, cœur de la laïcité et un espace commun ou partagé”.

Jean-Louis Bianco rappelle que la laïcité se “porte” bien en France, que c'est une valeur partagée par une immense majorité des citoyens mais il souligne qu'un besoin de formation et d'information se fait sentir pour que l'ensemble des citoyens s'approprient ces valeurs qui définissent une manière de vivre.

Il rappelle enfin “qu'il convient d'être clairs sur les principes et les



“ Il y a des valeurs que l'on répète tout le temps mais qui finissent par avoir plus de valeur que de sens. ”

Paul VALÉRY

limites définis dans la loi” et il met en exergue les notions de respect de l'autre et d'autonomie.

Abdenour Bidar, philosophe, membre de l'observatoire de la laïcité, pédagogue de la laïcité rappelle que “la question de la laïcité se pose à l'intérieur d'un contexte général et que l'École doit prendre sa part de responsabilité dans la bonne compréhension du concept...” Pour lui, notre “société multiculturelle rend plus difficile la possibilité de se retrouver autour de valeurs communes” et il est nécessaire de s'interroger sur “qui nous sommes et autour de quoi nous sommes ensemble”.

Il rappelle que la laïcité est un ensemble de “principes et de valeurs qui fondent notre république démocratique, laïque et solidaire et s'interroge sur notre pouvoir à faire face aux défis qui se présentent avec notre conception de la laïcité, il faut s'entendre sur une définition, la charte de la laïcité de l'École, énon-

cée dans un souci pédagogique et qui donne à la laïcité une signification concrète”.

Une charte qui comporte quinze articles, supports de réflexion, dont deux où se concentre l'expression la plus synthétique de la laïcité.

L'article 4 : “La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général”. Cet article énonce plusieurs valeurs, le rapport avec le citoyen, le principe de conciliation et de liberté de chacun, l'autonomie, l'émancipation, qui pourraient servir de socle commun... Réconcilier ce qui est au “je” et ce qui est au “nous” et qui marque qu'il n'y a pas de relation de concurrence.

L'article 8, qui explicite la signification de la laïcité. “La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines

et du pluralisme des convictions”. S'il est difficile de mobiliser la classe sur la notion de laïcité la notion de liberté permet une entrée, mobilise la notion de laïcité comme instrument de conciliation et offre ainsi une médiation. En conclusion, Abdenour Bidar souligne l'intérêt de la charte comme support de concertation au sein de l'école.

Il pense que la première tâche d'un pédagogue est de transmettre le monde, de présenter à l'enfant la société, le contrat social de la société dans laquelle il arrive... “Chaque génération a besoin d'être intégrée. Il faut fabriquer du commun. Intégrer le monde qui vient d'ailleurs ! Mais nous venons tous d'ailleurs...” dit-il. “C'est ainsi qu'il faut faire vivre la laïcité, la transmettre aux générations qui arrivent. La laïcité n'est pas un musée, une vieille chose morte, il faut transmettre la laïcité comme un bien commun vivant et la charte est un moyen pour cela...”

RENDEZ-VOUS MANIFESTATIONS

UFOLEP

● 29 juin : Formation initiale PSC1 - Comité départemental UFOLEP 63 (rue Pélissier)

● 29 juin : Triathlon de Pont-du-Château (Volley - Pétaque - Tir à l'arc - Badminton) - Pont-du-Château plage des Palisses

● 21 au 24 août : Brevet Fédéral d'Animateur 1^{er} degré d'Activités Physiques d'Entretien (BF1 A APE) - CREPS Vichy

● 21 septembre : Randonnée AOL 4^e édition (Auvergne-cœnologie-Culture) - Saint-Bonnet-près-Riom

CEJ

● 26 juin : Réunion Plénière associations de théâtre amateur affiliées à la FAL - Centre de Chadieu

PARTENARIAT CONSEIL GÉNÉRAL / FAL / AL ST-ÉLOY-LES-MINES

"Helen Keller histoire d'un apprentissage. Triompher du handicap"

Conférence proposée par Alain Bandiéra.

Mardi 9 septembre 2014 à 18 h 30,
Chapelle des Cordeliers - Clermont-Ferrand

RENCONTRES FEDERATIVES DANSE

"De fil en chemin 2014"



Le 26 avril dernier se tenait à la Maison de la Culture de Clermont Ferrand la rencontre annuelle de danse en amateur de "De Fil en Chemin". Comme chaque année, la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme et l'UFOLEP qui comptent parmi leurs cinq cents associations affiliées un pôle important de sections de danse, organisent ce

moment dans un esprit fédératif, pour réunir les différentes pratiques proposées par les associations du réseau. Grâce au soutien de la Ville de Clermont Ferrand et à l'investissement des professeurs de danse et des bénévoles des associations et de la fédération, la manifestation qui se présentait pour la première fois sur une seule journée a été une vraie réussite. C'est devant un public nombreux et enthousiaste que plus de 260 danseurs ont pu montrer l'étendue de leur talent lors d'une journée riche en émotions. Plus d'une trentaine de chorégraphies de styles et de niveaux variés ont été proposées, dans un esprit d'échange et de partage avec le public mais aussi entre danseurs. Réparties sur deux sessions (l'après-midi et le soir), les représentations ont témoigné du travail assidu, exigeant et rigoureux qui est fait dans les associations tout au long de l'année, particulièrement mis en valeur par les conditions techniques quasi-professionnelles mises à leur disposition. La journée s'est terminée sur un final inédit, où tous les danseurs de la manifestation se sont réunis sur scène pour une dernière danse commune, marquant une nouvelle fois cette belle journée du sceau de la fraternité, valeur si chère à notre mouvement.



La formation : une priorité à l'UFOLEP

L'UFOLEP s'appuie sur des centaines de bénévoles qui permettent d'organiser la pratique sportive au sein de nos associations. De ce fait, la formation fédérale revêt toujours une importance considérable, le renforcement des compétences des animateurs et officiels de notre fédération s'appuie sur notre conception politique de l'accès au plus grand nombre à la formation tout au long de la vie.

En 2013, l'UFOLEP Auvergne a proposé 71 journées de formation encadrées par 97 formateurs bénévoles en règle générale. 747 animateurs ou officiels en ont profité représentant 978 journées/stagiaires. L'UFOLEP 63 a obtenu du Ministère de l'Intérieur l'agrément lui permettant de dispenser la formation PSC1. Jacques Pinseau et Rémi Monier ont obtenu leur diplôme de moniteur. À ce jour, depuis le 22 juillet 2013 (date de l'arrêté préfectoral) ou 30 novembre 2013 (date de la première session PSC1) nous avons formé 38 personnes au PSC1 et recyclé 14 autres.

La professionnalisation étant un autre levier de développement nous n'avons

pas délaissé la formation professionnelle en accompagnant nos animateurs titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle Activités de Loisirs Sportifs (CQPALS) avec notamment la mise en place du recyclage quinquennal obligatoire. Nous avons également accompagné trois animatrices APE qui ont obtenu cette année le CQP dans le cadre de VAE. Le CQPALS permet d'obtenir un premier niveau de qualification dans les métiers de l'animation sportive où la réglementation est très stricte en matière d'encadrement rémunéré (cf. article L. 212-1 du Code du sport).

Dans le même temps, nous avons signé une convention de partenariat avec le CREPS de Vichy dans le cadre de la formation des BPJEPS APT (Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous). Nos formateurs ont encadré le tir à l'arc, la pétaque et la marche nordique. Ce partenariat sera renouvelé la saison prochaine.

La formation doit rester une priorité pour notre fédération d'éducation populaire.

*VAE : Validation des Acquis de l'expérience.



La place de la formation au sein de la Ligue

Attaché à valoriser les pratiques artistiques en amateur et à favoriser les collaborations entre artistes amateurs et artistes professionnels, le service culturel de la Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme propose à ces associations affiliées, chaque année et dans différents domaines artistiques (théâtre, danse...) plusieurs temps de formation et de découverte. Le programme de ces formations tente de répondre au mieux aux attentes et besoins du réseau amateur en proposant des stages de pratique d'une durée d'enseignement plus ou moins variable. Ces stages ne peuvent s'imaginer sans la riche collaboration avec différents partenaires : artistes, associations, collectivités pour accueillir et encadrer ces temps de transmission, pratique et partage. Ces stages ont été réalisés au cours de l'année 2013-2014 :

DANSE

■ Stage de danse contemporaine avec Mélisa Noël

Pour la deuxième année consécutive, le partenariat avec la danseuse Mélisa Noël se poursuit. Organisé en partenariat avec le foyer rural de Blanzat, le stage s'est déroulé le samedi 29 et le dimanche 30 mars à la salle de spectacle de La Muscade. Au total 24 débutants, et 38 confirmés de tout le département ont pu découvrir l'univers de Mélisa Noël entre danse contemporaine et inspirations hip-hop, avec une sensibilisation pour les plus jeunes dans la matinée. Au programme : travail des appuis au sol et dans l'espace, travail sur le poids du corps, la qualité de mouvement, la musicalité et l'engagement physique. L'ensemble du travail étant toujours axé sur la notion de groupe et d'esprit collectif auquel Mélisa attache beaucoup d'importance.

■ Stages de

Dances Collectives du Monde

Plaisir, rencontre et formation étaient encore au rendez-vous lors des 4 stages de Dances du Monde proposés cette année : Dances collectives simples d'animation - Dances du Pays de Galles - Dances de Provinces Françaises - Dances d'Israël. Un bilan positif ayant permis à 175 personnes (débutants, initiés ou confirmés, adhérents FAL ou non) de

découvrir des palettes de danses variées et de se retrouver pour le plaisir de danser. L'objectif est également d'offrir à ceux qui le souhaitent la possibilité de retransmettre les danses apprises à un large public (enfants, adolescents, seniors...). Des participants venus de tout le département du Puy-de-Dôme, de l'Allier, Lyon ou même encore de Paris pour profiter de l'ambiance conviviale favorisant le bien-être de chacun et le plaisir d'apprendre pour tous.

Tout comme l'ensemble des bénévoles de la Commission "Dances du Monde", Madame Arlette Pommier était très investie dans l'organisation générale des différents stages. Passionnée, il lui arrivait aussi parfois d'endosser le rôle de formatrice pour encadrer un temps de stage. C'est donc avec une grande peine que nous avons appris récemment son décès. La commission continuera à avancer, avec une pensée singulière pour elle, sur les chemins des danses du monde, vecteurs d'amitié et de partage. Merci Arlette.

THEATRE

■ Transmettre le théâtre à des adolescents

Organisé par le Théâtre du Pélican et encadré par Jean-Claude Gal les 12 et 13 octobre 2013. L'objectif était de proposer un stage à destination des animateurs des ateliers théâtre jeunes et adolescents afin de leur donner les moyens théoriques et pratiques pour engager un travail d'expression dramatique avec les jeunes. Qu'en ont-ils pensé : "Approche très intéressante et positive sur la jeunesse. Beaucoup de matière, d'outils donnés. Jean-Claude Gal a donné un réel fil conducteur".

"Stage très positif, enseignement rigoureux et bienveillant. Groupe d'une rare qualité. Exercices pratiques très intéressants avec un bon équilibre. Nous avons appris sur l'importance de la corporalité, le détachement du texte, la rigueur. Je suis partante pour un deuxième module".

■ Une démarche et des marches Marche à voir, portrait à lire

Encadré par Patrick Borgne les 14 et 15 décembre 2013 au Centre de Cha-

dieu. Une nouvelle collaboration avec le Théâtre du Mouvement pour une invitation à appréhender et maîtriser ce qui est en jeu dans la marche humaine (posture corporelle, respiration, tonicité...). Objectif réussi, le stage affiche complet avec 16 participants !

Qu'en ont-ils pensé : "Le stage une fois de plus était très intéressant. Patrick est quelqu'un de chaleureux, qui facilite bien la vie du groupe et sait pointer les plus et les moins des participants".

"Très bon stage, bonne entente, permet de rencontrer d'autres amateurs de théâtre."

■ Jeu d'acteur autour du texte L'Opéra du Dragon d'E. Schwartz

en partenariat avec le Centre Dramatique National de Montluçon.

Un projet de formation très complet a été mené en collaboration avec le CDN de Montluçon, permettant à 15 stagiaires de bénéficier d'un temps de stage, d'assister à une représentation de L'Opéra du Dragon mis en scène par Johanny Bert, d'une rencontre-échange avec l'équipe artistique et d'une visite complète du CDN. Au-delà de la richesse de ce projet, des nombreux échanges, le CDN leur a réservé un accueil aux petits soins. Ce temps fort a eu lieu les 21, 22 et 23 mars 2014 au CDN - Le Fracas à Montluçon et une suite de partenariat est à envisager.

Qu'en ont-ils pensé : "Ce stage a été très enrichissant et positif. Le groupe était dynamique et fonctionnait très bien. Julien est un professionnel attentif et bienveillant qui a su nous mettre en scène avec beaucoup de fluidité. Le rythme était soutenu et bien construit. Et puis, découvrir la vision du texte par Julien dans sa mise en scène était intéressant, amusant et enrichissant. Cela a été un réel plaisir de travailler avec lui et le groupe. Un seul regret, j'aurais adoré poursuivre... mais voilà c'est un stage !" Les différentes propositions de stages pour l'année 2014-2015 sont en cours d'élaboration, elles seront communiquées prochainement à l'ensemble des associations.

Pour tout renseignement concernant les stages, contactez-nous au service CEJ : 04 73 14 79 16 / amartinez@fal63.org / www.culturefal63.org

Foyer culturel laïque de Lezoux

Une histoire de plus d'un siècle

Impossible de parler de cette association sans remonter le temps. Peut-être est-ce la plus ancienne de notre fédération ? Elle a en effet été créée le 18 janvier 1905 sous le nom de "Société amicale des anciens élèves des écoles laïques de Lezoux" par M. Pailler, directeur de l'école de garçons et par son épouse, directrice de l'école de filles. L'objet de celle-ci, que l'ancien président Jean-Pierre Pouzadoux a bien voulu nous rappeler, mérite d'être mentionnée. "Cette association a pour buts principaux de maintenir vivants les liens de camaraderie établis sur les bancs de l'école entre les anciens élèves, de continuer l'œuvre de l'école dans des réunions instructives ou amusantes, des soirées, des bals, etc..., de venir en aide aux sociétaires qui se trouveraient spontanément sans ressources ou sans emploi, d'aider dans la plus large mesure au recrutement et au développement des écoles laïques." La Guerre de 1914-1918 voyant partir au front de très nombreux amicalistes, la "société amicale" est mise en sommeil. Pour des raisons diverses, l'endormissement dure longtemps, jusque dans les années 1930 où elle renaît sous le nom d'"Amicale des anciennes et anciens élèves des écoles laïques de Lezoux" avant de prendre en 1962 son nom actuel. Aujourd'hui, le FCL de Lezoux compte environ 70 adhérents répartis en quatre sections (photo, patchwork, dentelle au fuseau, bibliothèque). Organisateur de manifestations culturelles ou festives (théâtre, concert, thé dansant, fête de la musique, exposition,...), il participe activement à l'animation de la cité et entretient de bons rapports avec les municipalités successives comme avec les deux importantes associations spor-



Le bureau

Présidente : Bertille Brunel
Vice-Présidente : Odette Morilhat
Secrétaire : Monique Dequeker
Trésorier : Michel Battut

tives de la commune. De même avec les écoles qui peuvent compter sur lui pour participer au financement de projets pédagogiques particuliers (classe de neige, sortie poney, club théâtre,...). De nombreuses sections ont disparu au fil des ans (la randonnée pédestre, l'informatique...) ainsi que l'annuel "voyage touristique et culturel" qui a ravi et marqué des générations de Lézoviens. Une autre section va être amenée à évoluer : "L'ouverture prochaine de la médiathèque, qu'on a pourtant souhaitée, pour laquelle on a beaucoup œuvré, va mettre fin aux activités de notre petite bibliothèque. C'est une page qui se tourne... mais on espère trouver une place dans la nouvelle structure. Peut-être en poursuivant la réception d'auteurs et l'organisation de séances de dédicaces ?" s'interroge Bertille Brunel, la présidente.

Inquiétudes, interrogations sur le renouvellement des responsables et des adhérents, difficultés à imaginer de nouvelles activités répondant aux besoins et aux goûts de l'actuelle population de Lezoux, petite ville de 5700 habitants, qui se transforme peu à peu en cité-dortoir... Beaucoup de soucis pour Bertille qui ne perd pas pour autant son éternel sourire ni son optimisme. Jean-Pierre Pouzadoux est plus direct : "A Lezoux, de moins en moins de militants ; de plus en plus de consommateurs qui vont, qui viennent, qui zappent...". Comme ailleurs, dans beaucoup de nos associations, serions-nous tentés de dire... On est certes bien loin de l'idéal de 1905... Et pourtant le FCL de Lezoux résiste et après plus d'un siècle d'existence, a bien l'intention de relever de nouveaux défis dans cette cité qui s'enorgueillit de 2000 ans d'histoire.

L'Amicale laïque de Chadeleuf

Une affaire de familles

"Pour la succession, on se partage en deux catégories : ceux qui croient que le génie est héréditaire et ceux qui n'ont pas d'enfants". De ce genre d'affirmation péremptoire, les Gattaz, père et fils ont le secret qu'ils nous servent à l'envie, expression directe d'un dogmatisme bien ancré. Mais l'A.L. Chadeleuf n'est pas une entreprise et s'il n'y est point question de génie, le terme de succession mérite d'y être employé avec respect et admiration. En effet, les actuelles dirigeantes de l'association ont choisi d'assumer leurs lourdes responsabilités par militantisme certes mais surtout pour être les dignes continuatrices de la voie tracée par leurs grands-parents d'abord et leurs parents ensuite. Car l'A.L. Chadeleuf est une sexagénaire solidement installée dans l'histoire locale. Elle compte une centaine d'adhérents autour d'un groupe d'une quarantaine d'amicalistes actifs, porteurs de projets et défenseurs des valeurs de laïcité, de dévouement et de vivre ensemble. Les locaux dont l'AL est propriétaire dans le village, point de rassemblement et de retrouvailles, servent de lien et de moteur aux actions engagées. Signalons en premier lieu et pour en féliciter les animateurs, l'originalité locale qui vient aussi de la relation très solide et efficace que l'amicale laïque entretient avec les écoles du RPI Chadeleuf-Sauvagnat-Sainte-Marthe-Pardines. La section AMIECOLE vit en autonomie depuis douze ans. Elle apporte son aide aux projets scolaires par l'organisation de la fête des Ecoles, de sorties (cinéma, Art d'école, voyages, USEP...), par l'achat de matériel, par l'organisation de sorties pour les familles. Un symbole : la fête de l'école est vraiment la fête du village. Au quotidien l'A.L. Chadeleuf fait vivre trois ateliers : gymnastique, chant et théâtre. Les comédiens amateurs de Chadélire sont d'ailleurs à la recherche de lieux où se produire en plus des représentations qu'ils proposent dans plusieurs communes des environs.



Très impliqués dans l'animation du bourg, les amicalistes y vont de leur loto, repas à thèmes, fête de la musique tous les deux ans, tripe de la Sainte-Paule et méchoui d'été. En accord total avec la municipalité, l'amicale laïque se donne aussi pour mission de faire se rencontrer les habitants de toutes générations en intégrant les nouveaux venus, en organisant des sorties pour les ados et en souhaitant relancer le "banquet de l'Amicale" alliant culture et convivialité et associant jeunes et aînés à une vie associative ouverte à tous. Avoir des idées pour dynamiser la vie locale, trouver d'autres bénévoles actifs pour partager les tâches, autant de projets qui témoignent d'une saine vision de l'A.L. Chadeleuf, preuve évidente d'une succession réussie.

ÉCHOS

ON CONNAÎT LA CHANSON

EXPOSITIONS

FILMS
CHORALE DU PUBLIC dirigée par Rémo Gary et Frédéric Bobin.

RENCONTRES

DÉBATS
JACQUES BERTIN dirigé par Félix Leclerc et Temps de poésie

FRED HIDALGO

Marc Robine
« Jacques Brel, l'aventure commence à l'aurore »

10^e Rencontres Marc-Robine

BLANZAT (63)
La Muscade
15-19 juillet 2014

LES TIT'NASSELS

FREDERIC BOBIN

LAURENT BERGER

MICHEL BUHLER

BATLIK

MORAN Québec

KENT

LES MUSIQUES À OUIR & LOIC LANTOINE chantent Brigitte Fontaine

JACQUES BERTIN Récital Jacques Douai



"Nous tenons la lampe allumée..."

10^{es} "Rencontres Marc Robine" 2014 à Blanzat

Cinq jours de chansons françaises avec deux concerts par soirée, salle de la Muscade à Blanzat. Autour des Rencontres (matin et après-midi) : conférences, débats, expositions, chorale du public, émission de radio en direct (salle de conférence de la Muscade et médiathèque)

Le programme 2014

- Mardi 15 juillet : Kent, les Tit' Nassels
- Mercredi 16 juillet : Frédéric Bobin, Laurent Berger, Moran
- Jeudi 17 juillet : Frédéric Bobin, Spectacle "ô Brigitte !" Loïc Lantoiné, Oriane Lacaille...
- Vendredi 18 Juillet : Jacques Bertin, Michel Bühler
- Samedi 19 juillet : Jacques Bertin, Batlik

Réservations 06 26 66 44 61 / 04 63 22 55 33

contact@onconnaitlachanson.fr

Bon réservations concerts sur notre site www.onconnaitlachanson.fr

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS (15 lignes maximum) avant le 5 SEPTEMBRE 2014

UNE BANQUE DONT ON EST FIER, ÇA SE DÉFEND!

CREDIT COOPERATIF C'est un choix

Une banque pour une économie plus humaine.

Crédit Coopératif
Centre Beaulieu III - 33 bd Berthelot
63400 CHAMALIERES

Tél. : 0 980 980 001
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

La Ligue de l'enseignement a exprimé sa satisfaction après le discours de politique générale de Manuel Valls, qui a rappelé l'importance de la refondation de l'école comme pilier essentiel du pacte de responsabilité et de solidarité.

Emblématique de cette refondation, la réforme des rythmes et son calendrier ont été confirmés. Face aux interrogations, le cadre réglementaire va être complété en concertation. Un décret d'expérimentation a été présenté au Conseil supérieur de l'Éducation le 5 mai. Il donne la possibilité d'organiser la semaine en permettant le regroupement des activités péri-scolaires sur un seul après-midi. Pour la Ligue, il importe que cet aménagement ne soit pas perçu comme un recul face aux conservatismes et aux volontés de statu quo. L'organisation scolaire est aujourd'hui intenable et pénalise gravement les élèves, notamment les plus faibles. Les collectivités ne peuvent s'opposer à la mise en œuvre des nouveaux temps scolaires qui sont de la compétence de l'État. Par contre, il ne relève que d'elles de décider d'élargir le droit d'accès des jeunes à des activités éducatives, culturelles et sportives de qualité sur tous les territoires. Elles peuvent décider de ne pas le faire mais elles auront à en assumer la responsabilité devant les habitants. Les projets éducatifs territoriaux doivent être le cadre de cette concertation locale associant enseignants, parents, élus et associations partenaires de l'école. Ils devront permettre ainsi des aménagements qui ne détournent pas l'ambition initiale de la réforme : créer des conditions plus favorables pour les apprentissages scolaires et affirmer une nouvelle obligation publique en matière éducative. Un certain nombre d'écoles urbaines ou rurales ont mis en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Auvergne Laïque a voulu faire un premier bilan en donnant la parole à tous ceux qui sont concernés : administration de l'Éducation nationale, élus, parents d'élèves, enseignants, associations.



Bilan des rythmes scolaires

Point de vue d'enseignants

“Le bilan est loin d'être positif ...”

L'Académie de Médecine affirme que la semaine de 4 jours est une aberration biologique : un week-end de 2 jours c'est trop long ! Résultat : mercredi matin travaillé et parfois vendredi après-midi libéré, même les chrono-biologistes ne sont pas d'accord entre eux ! Après deux ans de débats violents, le bilan est loin d'être positif (oppositions purement politiciennes : division PS / UMP ; coût très élevé pour la collectivité : aides non pérennisées de l'état + participation des municipalités ; réelles difficultés matérielles : recrutement des animateurs, locaux... ; inégalités territoriales : ici des activités sportives et culturelles, là une simple garderie, du poney pour les uns une récré pour les autres ; gratuité dans certaines villes – jusqu'à quand ? – ailleurs participation financière des familles ; tensions en salle des maîtres peu favorables au travail en équipe ; guéguerres stériles des syndicats enseignants ; vraies difficultés en maternelle et recommandations ministérielles totalement inadaptées ; allègement de la journée d'école mais allongement du temps passé en collectivité - pour moins de fatigue ?...).

On présente cette réforme comme favorable à la réussite des élèves alors qu'elle n'en est qu'un levier ; pendant très longtemps ont coexisté des semaines de 4 jours et 4,5 sans que les résultats des évaluations soient foncièrement différents. Les derniers résultats PISA sont décevants alors que les adolescents évalués ont connu majoritairement la semaine de 5 jours). Beaucoup d'autres pistes plus importantes (nouveaux programmes, formation continue...) sont à creuser mais les rythmes vampirisent tout, même les avancées passent inaperçues (hausse des recrutements des enseignants,

restauration de la formation initiale...) Là où la réforme se passe bien poursuivons-la, où elle bloque lâchons prise. Les enseignants ont besoin de sérénité pour travailler, parce que la collaboration école/parents/mairie est essentielle. Des élèves en grande difficulté attendent autre chose (manque d'AVS, RASED insuffisants, liste d'attente de plus de deux ans pour certains SESSAD...) Trop

de cristallisation risque de pousser le prochain ministre à un peu plus détricoter la réforme.

La question des rythmes est importante mais pas au point de nous diviser pendant des années. Est-il bien judicieux, par les temps qui courent, d'entretenir la colère et l'amertume ?

*Béatrice Lizan
professeur d'école*



“Une réforme ambitieuse et exigeante”

La réforme des rythmes scolaires ne peut être vue comme un simple allègement des journées de classe pourtant indispensable. Elle est ambitieuse car elle prévoit de démocratiser les activités sportives et culturelles après la classe. Amener la culture à l'enfant quel que soit son milieu social au lieu d'attendre que celui-ci fasse le chemin inverse, c'est un pas vers l'égalité des chances. La réforme se met en place mais ce que l'on voit n'est pas un aboutissement, c'est un début.

Cette réforme impose une exigence. Il faut oser réinventer les structures et les

services, créer des liens de proximité entre tous les acteurs de l'enfance. Il faut développer les emplois stables dans l'animation populaire, s'engager pour construire une vraie politique pour la jeunesse, créer des projets dans les quartiers, les écoles, les villages au service des enfants et de leur développement éducatif, social et culturel.

Actuellement, nous essayons les plâtres d'une mise en place trop rapide et mal concertée. Est-ce une raison pour remettre en cause une finalité noble et égalitaire ?

Christine Renard

“Des débuts difficiles”

Mise en place des rythmes scolaires à l'école Mercœur (Clermont-Ferrand)

Depuis la rentrée 2013, les enfants ont le choix de 17 h à 18 h entre deux formules :

- soit le SMAP (service municipal d'accueil post-scolaire) service gratuit pour les familles ;
- soit les activités de l'Amicale laïque Mercœur avec adhésion à prix modique pour l'année.

Nous pouvions être intégrés aux services du SMAP à condition d'être labellisés "Ville de Clermont" et de devenir gratuit. Mais nous y perdions notre identité d'Amicale.

Le SMAP a eu à Mercœur comme ailleurs des débuts difficiles : peu d'activités proposées (espagnol et boxe, cette dernière activité n'étant pas assurée régulièrement) ou activités en lien avec l'école : ludothèque, Lire et Faire lire. Les parents ne savent pas toujours où sont leurs enfants, où venir les récupérer à 18 h.

Cette année, les étudiants du SMAP étaient un peu dépassés, avec des problèmes de discipline ; les salles de classes que nous utilisons à 17 h, après l'étude assurée par le SMAP, sont jonchées de papier, en désordre. Les enfants ont souvent pour seules activités dessin ou foot dans la cour ou sur le terrain de sport de l'école. Sur le plan relationnel avec les responsables du SMAP, il y a eu une bonne entente avec nous, amicalistes. Mais cette organisation avec des activités du SMAP jusqu'à 18 h a entraîné pour notre amicale un effondrement des adhésions "jeunes", y compris pour notre section karaté qui tournait à plein les années précédentes. Nous trouvons que les enfants n'ont plus la même attirance pour les activités de l'amicale. Quant aux parents, ils ne comprennent pas toujours cette cohabitation entre les services municipaux d'accueil et l'Amicale Laïque.

Un responsable d'amicale laïque de Clermont Mercœur

Les "Temps d'Activité périscolaire" gérés par la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles

ETAT DES LIEUX 12 communes, 7 300 habitants, 2 communes n'ont plus d'écoles. Six communes ont mis en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 ; cela concerne 181 élèves en maternelle et 272 en primaire soit 453 enfants.

COMPÉTENCES La communauté de communes a la compétence Petite enfance depuis sa création. C'est donc naturellement qu'elle a mis en place les TAP sous l'impulsion de Julie Torregrosa directrice ALSH.

ORGANISATION Tous les élèves peuvent prétendre à une activité périscolaire quotidienne dans le cadre des ALSH et à un service de restauration scolaire (ce dernier restant de la compétence des communes). Les TAP ont naturellement trouvé leur place en amont ou en aval de ces deux moments d'accueil. Le taux d'encadrement est de un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un pour 18 de plus de 6 ans. L'année scolaire est organisée en modules de 7 semaines (de vacances à vacances)

ACTIVITÉS Elles sont adaptées à l'âge de l'enfant : jeux éducatifs, activités de découverte, musique, danse, animations ludiques autour du livre, théâtre, contes, activités de plein air et sportives, manuelles et artistiques. Elles sont en articulation avec le projet d'école ainsi qu'avec les activités extrascolaires.

PARTENAIRES Des conventions de partenariat ont été signées avec la CAF, le Conseil général, la Direction Régionale

de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, la PMI et les établissements scolaires.

INTERVENANTS BÉNÉVOLES Il s'agit des associations Lire et faire lire et Combronde Country, de l'école de musique, du SBA et d'une artiste, d'un apiculteur et d'un pompier.

ÉQUIPE D'ANIMATION 27 animateurs sont répartis sur les différentes écoles, la plupart sont titulaires du BAFA ou du CAP de la petite enfance et 19 ont le diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

BILAN-ÉVALUATION Une structure de pilotage a été constituée, composée d'élus, de partenaires, d'usagers (parents), d'associations, de directeurs d'école et de membres du personnel. Un questionnaire d'évaluation montre que presque 70 % des parents de maternelle sont satisfaits des activités proposées ; plus de 80 % pour les parents de primaire.

REMARQUES Malgré la compétence intercommunale, la situation de départ a été très complexe à gérer du fait des différents statuts et règlements. Si, dans l'ensemble, "ça ne se passe pas trop mal" aux dires du président Bernard Lambert, c'est aussi parce qu'un dialogue permanent et constructif a été instauré avec les différents partenaires. Reste à assumer le coût de l'opération TAP : on compte 130 euros par enfant pris en charge. L'aide de l'État ne suffit donc pas à équilibrer le budget si l'on veut offrir aux enfants autre chose que de la garderie.

François TESTU, professeur de psychologie

"La semaine de quatre jours ne respecte pas les enfants !"

Spécialiste des rythmes scolaires, membre du nouvel Observatoire des Rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes, François Testu est un fervent partisan de la semaine de quatre jours et demi. Selon lui, la semaine idéale inclut le samedi matin plutôt que le mercredi matin : "Cela permet de mieux répartir les cours dans la semaine et de raccourcir le week-end. C'est notamment bénéfique pour les enfants qui n'ont pas d'occupations de week-end et sont désœuvrés. Mais l'école française s'est construite avec ses emplois du temps fixés en fonction de la société plutôt que des enfants. Maintenant, on tient compte du jeune et on prend en considération le temps autre que scolaire, avec les activités périscolaires. Pour que soit bien accepté, il faut un changement de mentalité."

D'après un article de Véronique Soulé paru dans Libération du 5 juin 2014

À Clermont-Ferrand, l'enfance grande cause municipale

La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dès 2013 dans la réforme des rythmes scolaires avec pour objectifs d'alléger les journées des élèves en classe, devant l'enseignant, comme le préconisaient le Ministère et des spécialistes des rythmes de l'enfant, de mettre en place une matinée d'école supplémentaire par semaine pour favoriser les apprentissages et de travailler sur l'offre éducative de la Ville sur le temps périscolaire.

En effet, depuis des années, la Ville a beaucoup investi sur le temps scolaire pour accompagner les enseignants dans leurs missions par la mise à disposition dans chaque école d'un éducateur sportif et d'un enseignant du conservatoire de musique, par des subventions à des associations ou des aides pour faire découvrir aux enfants un musée ou une pratique sportive. Les actions après la classe étaient moins satisfaisantes. De ce fait l'organisation des activités périscolaires et le fonctionnement des services municipaux ont été modifiés.

L'année scolaire 2013-2014 a été une année d'expérimentation. Des difficultés sont survenues dans certaines écoles, notamment sur l'encadrement des enfants après 16 h. Les déplacements des enfants en bus le mercredi après-midi vers leurs lieux d'activités se sont révélés trop longs et fatigants.

Mais des avancées importantes ont aussi eu lieu. Des activités réalisées par des intervenants extérieurs comme par exemple les amicales laïques de Jules-Verne ou d'Aristide-Briand, les Francas ou la troupe de théâtre "Lee Voirien" ont été mises en place après la classe. Elles sont passées de 0 heure en septembre 2013 à 182 heures en juin 2014 avec



© École Edgard Quinet Ville de Clermont-Ferrand/CHAPUIS Sandrine

pour choix de favoriser les écoles des quartiers populaires. Enfin, la concertation sur le plan éducatif de la ville à travers les conférences territoriales a été amorcée.

Pour la rentrée 2014, trois objectifs ont été fixés par la nouvelle municipalité :

- une organisation qui garantit la sécurité et le bien être des enfants ;
 - une offre lisible qui permet de simplifier la vie des familles ;
 - une offre de services diversifiée et équitable dans tous les quartiers.
- Cela s'est traduit par cinq grandes améliorations :
- Le lancement d'un dossier unique d'inscription pour tous les temps péri et extra scolaires - Touten 1.
 - La restauration le mercredi midi sera ouverte à tous les enfants dans tous les restaurants scolaires.
 - En élémentaire, le temps d'étude surveillée passera d'1/2 heure à 3/4 d'heure.

■ Le nombre d'encadrants sera augmenté et ils auront pour mission de proposer des animations adaptées sur le temps de 17 h à 18 h en primaire et de 16 h 30 à 17 h 30 en maternelle.

■ L'offre d'activités réalisées sur ce même temps par des associations ou des intervenants extérieurs sera complétée. Enfin l'année scolaire 2014-2015 sera le temps de la concertation avec les enseignants, les parents, les associations, les personnels municipaux... pour construire ensemble le projet éducatif de la ville, pour harmoniser les temps de l'enfant, trouver des complémentarités, lutter contre les inégalités, l'échec scolaire, favoriser l'accès de tous à la culture et au sport...

Cécile Audet, Adjointe au Maire à l'éducation, l'enfance et la petite enfance Ville de Clermont-Ferrand

USEP et rythmes scolaires



Depuis le début de l'année 2014, les rencontres sportives "ClerAsco" ont débuté. Il s'agit d'une nouvelle organisation née de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec la planification du temps scolaire et périscolaire.

Désormais, certains mardis après-midi des rencontres sportives sont organisées afin de permettre aux écoles de Clermont de s'affronter dans des domaines sportifs très variés : gymnastique, aérobic, basket, athlétisme... Ces activités débutent sur le temps scolaire et peuvent se poursuivre sur le temps des NAP (Nouvelles activités périscolaires soit de 13 h 45 à 17 h).

Ces manifestations clôturent ainsi des cycles d'apprentissages mis en œuvre sur le temps scolaire. Effectivement, les classes qui font le choix de s'investir dans ce dispositif disposent de séances supplémentaires d'EPS, les mardis après-midi, encadrées par les ETAPS et les enseignants. À la suite de cet apprentissage, les classes se rencontrent afin de mettre en pratique, en situation réelle d'opposition, les savoirs et savoir-faire appris au cours du cycle d'apprentissage.

Les trois partenaires que sont : la Direction académique de l'Éducation Nationale, la ville de Clermont-Ferrand et l'ASCO (Association de coordination USEP du secteur de Clermont-Ferrand) ont signé une convention qui permet d'officialiser ce nouveau dispositif. Les classes s'engagent à prendre une licence USEP afin de participer à ces rencontres.

De plus, pour faciliter l'adhésion du plus grand nombre, les partenaires ont créé une licence dite "de secteur" et la ville a apporté un soutien financier de 2 euros par licence prise. Cette licence est donc spécifique à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

L'Inspection Académique, pour aider à l'accompagnement de cette expérimentation, a mis une personne à disposition de l'USEP.

Mai 2014 : Bilan du dispositif

Huit rencontres ont été réalisées depuis février 2014 soit environ 800 élèves. Le bilan est tout à fait positif compte tenu des nombreux changements que suscitait le projet. En effet, c'est le fonctionnement même de l'Éducation Physique Sportive qui se trouve transformé. Désormais, les professeurs doivent faire le choix de s'engager ou non dans ce dispositif et les ETAPS sont là pour les accompagner, les motiver. Chacun devant accepter les conditions émises par la convention.

Les partenaires ont fait le choix de privilégier la qualité des rencontres c'est-à-dire leur bon déroulement, l'accompagnement des classes et le développement de l'esprit du sport scolaire chez tous les participants. L'engagement dans ce dispositif n'est pas une obligation. Au contraire, il s'agit de s'appuyer sur des personnes motivées et convaincues de l'importance des valeurs sportives portées par l'USEP. Cela oblige les acteurs que sont les enseignants et les ETAPS à œuvrer dans le même sens afin de proposer aux enfants un parcours sportif diversifié et cohérent.

FCPE départementale

"Nous soutenons la collaboration de tous !"

La réforme du temps scolaire sera effective dans toutes les écoles à la rentrée 2014. Elle a pour premier objectif un meilleur respect des rythmes d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants.

Dans la région Auvergne 253 communes ont souhaité appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Un total de 41 149 (39,92 %) d'élèves Auvergnats sont déjà concernés par cette réforme

Neuf mois après l'instauration de cette nouvelle organisation, le bilan est globalement positif. Sur la base des remontées et témoignages de terrain on note des éléments encourageants en particulier là où les organisations du temps scolaire se sont mises en place dans un climat de dialogue, de concertation et de recherche de consensus dans l'intérêt de l'enfant.

La FCPE soutient que la mise en œuvre de la réforme des rythmes doit s'appuyer sur la collaboration entre tous les partenaires de l'école (enseignants, ATSEM, parents, Personnels communaux, intervenants, élus). Plus que le manque de concertation c'est avant tout du non respect des engagements souscrits, véritable contrat moral entre les acteurs du dialogue, que sont apparus la plupart des conflits entre les différentes partenaires.

La FCPE est allée à la rencontre des parents pour répondre à leurs inquiétudes, contribuer à la réussite de la concertation en facilitant les échanges entre les participants, en s'assurant de la bonne information de chacun.

Elle participe activement aux côtés de l'Etat aussi bien au niveau de l'académie que de la direction départementale, des syndicats d'enseignants aux comités de suivi des rythmes scolaires

Nous reconnaissons les difficultés rencontrées par les mairies dans la mise en place des TAP, mais nous soutenons que la collaboration de tous permet des adaptations progressives en fonction de l'évolution des besoins et de l'intérêt de l'enfant. Notre objectif est de susciter l'intérêt et l'adhésion des parents aux nouvelles organisations des temps scolaires, produit d'un consensus au sein de la communauté éducative dans l'intérêt de l'enfant

Jean-Baptiste Mboundou, Secrétaire CDPE 63

ICI & LÀ

● **Loi Carle : le CNAL reçu au Sénat**

Une délégation du CNAL (SE-Unsa, FCPE, DDEN, Unsa Éducation, Ligue de l'Enseignement) a été reçue jeudi 15 mai 2014 par les deux sénateurs, Jacques-Bernard Magnier (socialiste, Puy-de-Dôme) et Jacques Legendre (UMP, Nord) chargés de l'évaluation de la loi Carle par la commission sénatoriale pour le contrôle de l'application des lois.

Comme son nom l'indique, cette commission est chargée de contrôler l'application des lois. Elle se prononce donc plus sur la forme que sur le fonds. Lors de cette rencontre, le CNAL a rappelé son opposition fondamentale à la loi Carle et à la logique de "chèque éducation" qui la sous-tend. Il a également souligné l'opacité totale de ce financement qui est impossible à distinguer du forfait communal dans les budgets municipaux et donc impossible à contrôler par la puissance publique. Le rapport des sénateurs est annoncé pour la fin de la session parlementaire, soit fin juin-début juillet.

● **Premières leçons européennes**

Les résultats de l'élection 2014 du Parlement européen interpellent toutes les forces démocratiques, Sur l'ensemble de l'Europe comme en France, les électeurs ont globalement envoyé un signal d'alarme implacable aux principaux partis de gouvernement.

Pour l'écrasante majorité de nos concitoyens, la crise n'est toujours pas finie. Le chômage, la dégradation des conditions de vie et de travail sont leurs principales préoccupations. Or, a contrario de leurs attentes, ils perçoivent souvent l'Europe comme élitiste, poursuivant une politique économique d'austérité les rendant responsables des fautes commises par les banques et le système financier. Cesser d'ignorer ces besoins des citoyens : c'est autour de cela que doit se nouer un changement de politique car le vrai défi est bien de remettre dans l'emploi les 26 millions de chômeurs européens. L'austérité ne peut constituer une réponse. Tout au contraire, l'Europe a besoin d'un vaste plan d'investissements visant l'emploi et la croissance durable, un projet qui entraîne ses États membres dans une dynamique, au lieu de les enfoncer dans leurs difficultés. Dans cette nouvelle marche en avant qu'elle doit engager, l'Europe doit rester fidèle à ses valeurs démocratiques. Écarter et combattre les sirènes du repli nationaliste, xénophobe et raciste, constitue un impératif. S'entourer de murailles, se recroqueviller autour des "siens" ou de son clocher sont autant de protections illusives car le XXI^e siècle est définitivement celui de la mondialisation. Y construire, avec les citoyens, de nouvelles protections solidaires, de nouvelles règles, de nouveaux repères, tel reste l'enjeu.

Avec les DDEN

Comment le Front national a-t-il pu s'emparer de la laïcité ?

Depuis quelques années, le FN, dont l'histoire témoigne du rejet des principes républicains au premier rang desquels la laïcité effacée par le régime de Vichy, se fait aujourd'hui grand défenseur de la laïcité affirmant même que les municipalités FN allaient "rétablir la laïcité". Dans le même temps notre premier ministre va assister, ès qualité, à la canonisation de deux papes et le Président de notre République laïque, contre ses promesses, garde en l'état le concordat d'Alsace-Lorraine et revoit sine die l'abrogation de la loi Carle. Lors d'une interview sur la "conversion" laïque de sa fille, J-M Le Pen apporte une réponse éclairante sur ses motifs : " Marine Le Pen n'est pas une philosophe laïque, promoteur de valeurs philosophiques particulières. C'est un combat contingent lié évidemment à la montée de l'islamisme. C'est l'un des combats parallèles à celui contre l'immigration massive". Nous voilà rassurés : Le FN est bien toujours le parti xénophobe et raciste que nous connaissons, et le recours à la laïcité n'est fait que pour stigmatiser les musulmans et avec eux, tous les non- "français de souche" qui doivent retourner "chez eux". Mais cela ne nous dit rien de ce qui a permis cette usurpation.

Notons d'abord que ce nouveau FN qui se dit laïque, n'a pas été beaucoup entendu pour appuyer les demandes d'abolitions des lois antilaïques, ni pour soutenir le droit à l'avortement au Parlement européen, tandis que ses militants étaient par contre très présents dans les manifestations contre le mariage pour tous ou les journées de retrait. Il y a même fort à parier qu'ils ne seront pas absents de la nouvelle association de parents d'élèves (FAPEC) qui vient d'être créée par F. Belghoul !

Mais il y a les compromis et les dérogations opérés par les gouvernements successifs ou les collectivités locales : du financement illégal sur une loi de Vichy, d'entretien ou de constructions d'édifices culturels, aux dérobades devant l'abolition du Concordat, de la loi Debré qui continue de prélever 7 milliards par an d'argent public ou de la loi Carle qui ne va pas manquer de poser de nouveaux problèmes avec la demande du privé de mise en place des rythmes sco-

laïques et des APS rémunérées par l'argent public sans remise en cause de son "caractère propre". Ces dérives dévoient la laïcité en rompant avec ce qui crée les conditions de la liberté de conscience qu'elle instaure, la séparation des espaces publics et privés, ouvrant ainsi la voie à une interprétation comme celle du FN. Mais C. Kinstler (mezetulle.fr) nous invite à préciser le sens de cette séparation et de ce qui est séparé car c'est là que se jouent les "deux dérives" qui ont ouvert un boulevard à l'instrumentalisation du FN.

- La première est celle de la laïcité "adjectivée", "ouverte" ou "positive", prônée par notre précédent Président et avec lui, la droite chrétienne. Cette dérive vers une laïcité redéfinie en "liberté religieuse" ou tolérance à l'anglo-saxonne prônée par le traité européen fait dépendre, à l'inverse de la loi de 1905, la liberté de conscience de la liberté religieuse donnant ainsi prééminence à la seconde sur la première. Elle consiste à étendre le régime non laïque des espaces privés et "civil" - la rue ou le hall de gare -, au domaine de la puissance publique, hôpitaux, école, justice. L'espace laïque de la puissance publique où les hommes sont tous citoyens, est désormais confondu avec les deux autres espaces et "s'ouvre" aux manifestations religieuses faisant de la croyance religieuse une norme et du croyant, le citoyen "normal". Comme l'explique Locke, fondateur du libéralisme : "La parole, le serment, d'un athée ne peuvent former quelque chose de stable et de sacré.(...) Ils ne doivent être tolérés en aucune façon". Ce que N. Sarkozy reprendra en le précisant : "Un homme qui croit est un homme qui espère, et l'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent (...) Les racines de la France sont essentiellement chrétiennes ; sans elles, on affaiblit le ciment national des rapports sociaux qui ont tant besoin de symboles de mémoire". Cette "ouverture" revient donc à hiérarchiser les citoyens, les non croyants étant des citoyens non fiables. Ce qui est visé en réalité, c'est la remise en cause de l'article 2 de la loi de 1905 pour que l'État puisse financer les lieux de culte en jouant au besoin sur la confusion entre culturel et culturel, autrement

dit, c'est la fin de la séparation des pouvoirs des églises et de l'État, et du même coup de la laïcité. Il s'agit de répondre à la fois à la volonté libérale de l'UE et à l'idée qui traverse la gauche et la droite, qu'il faut donner aux croyants les moyens de leur liberté de culte, ce qui éviterait aussi les débordements religieux dans les rues. Cela relève en réalité d'une fausse interprétation de la loi républicaine qui donne la liberté de culte, comme celle d'entreprendre ou d'acheter une maison, mais sans les moyens de la mettre en pratique. Outre que ce serait l'abolition de la laïcité, les églises ainsi reconnues par l'État auraient à lui rendre des comptes et l'argent public devrait financer les autres cultes et spiritualités. Les églises ont toutes sortes de moyens de s'autofinancer et la République n'a pas à monnayer son autorité. - La seconde dérive est à l'inverse, un ultra-laïcisme tout autant destructeur de la laïcité, par une extension de la laïcité à l'espace civil confondu cette fois avec l'espace public. Ainsi se trouve justifiée la volonté de faire disparaître toute expression religieuse de l'espace civil, et en particulier celle des musulmans qui sont en réalité visés, ce qui revient à remettre en cause la liberté d'expression, que l'extrême droite a toujours haïe. Ce sont de telles dérives qui confondent les trois espaces - public, privé et civil - que la loi laïque prend soin de séparer, obligeant à la réserve en matière de culte le seul espace public pour assurer la liberté absolue de conscience, qui permettent au FN de faire passer sa xénophobie pour de la laïcité. C'est le sens de la laïcité qui est perdu en même temps que sa valeur de liberté. Mais Le FN ne fait que s'emparer d'un bien déjà frelaté par des gouvernements successifs qui ont souscrit tantôt à la demande libérale, tantôt à une bien-pensance multiculturaliste dominante, tantôt à la volonté de réduire l'expression de groupes sociaux indésirables, tantôt aux trois à la fois. Mais comment s'étonner devant des gouvernements, notamment de gauche dont on attendait beaucoup, qui ont participé de ces dérives et abandonné le combat laïque, que le FN ait pu le reprendre à son compte en le vidant de son sens ?

Pour les DDEN 63, Anne-Marie Doly

Les agrès ont chauffé à Cournon !

Samedi 17 et dimanche 18 mai 2014, plus de 3 000 personnes sont venues encourager les gymnastes féminines et masculins à l'occasion des 1/2 finales et finales N6 UFOLEP de gymnastique organisées par le Comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme. Il en avait confié la responsabilité technique à l'association Cournon d'Auvergne Gym. Cette manifestation a accueilli 256 équipes dont 36 équipes masculines, soit environ 1 400 gymnastes de 7 ans et plus. Sept régions étaient représentées : l'Aquitaine, l'Auvergne-Limousin, le Centre, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, les Pays de Loire et la Bretagne.

Durant deux jours, dans un cadre magnifique, près du plan d'eau de Cournon et sous un soleil radieux, les 1400 athlètes ont défendu les couleurs de leur club et présenté leur programme sur les différents agrès - saut, barres asymétriques, poutre, sol pour les féminines et saut, barres parallèles, barre fixe, anneaux, arçons, sol pour les masculins - et, pourquoï pas, gagner une qualification pour la finale nationale UFOLEP qui aura lieu les 7 et 8 juin 2014 à Vendôme. Ce sont donc entre 3 000 et 4 000 personnes qui, l'espace d'un week-end, ont découvert Cournon, l'Auvergne et la qualité de l'accueil que le comité d'organi-

sation (aidé d'une centaine de bénévoles) leur avait préparé. Cette manifestation d'envergure s'est déroulée sur trois lieux : gymnase R. Boisset, salle polyvalente pour les plateaux de compétition et complexe sportif Florian-Lavergne pour la salle d'échauffement. La proximité du plan d'eau a permis aux participants de pouvoir s'oxygéner avant et après l'effort. En ce qui concerne la compétition, la région Auvergne-Limousin a qualifié, pour la finale nationale à Vendôme les 7 et 8 juin 2014, 14 équipes féminines et 4 équipes masculines.



Grille n° 79

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Elle cultive, accueille... ou attaque des plantations.
- Exécutants de marches plutôt nuptiales que militaires.
- Traditions (américaines ?). - "Je pense, donc je suis", telle est sa devise. Tinto, Negro, de Oro, Bravo !
- Un tout petit mais bien chargé. - Sans lui, impossible d'obtenir un aval.
- Probablement appris. - Trompée dans le milieu.
- Genre d'acajou. - En avant pour un jeu chinois ! - Des gens curieux (sigle).
- Familier de la tribune ou du paradis. - Post-C.P.
- Plus que très. - Ils peuvent annoncer des tocs.
- Sur une table ou sur un court. - Parfois plus usité que le patronyme.
- Pas clair.

VERTICALEMENT

- Epicurienne, sensuelle, voluptueuse, libertine.
- Milords parfois, gouapes toujours.
- Phonétiquement : il a créé des personnages "ad hoc". - Nourrisson joufflu.
- Association pour sans-abri (sigle). - Bourgeois ou bohème, ce n'est que demi-mal.
- Vidéothèque d'État (sigle). - La précédente est noire.
- Cape douillette pour bébé (une orthographe). - Étape de repos.
- Demi-déesse sur Nil ou sur Tille. - Un sacré mar-

- Sélection.
- Merde alors ! - ... ou Quint pour un Charles.
- Elles peuvent l'être pour un jour, pour un an, pour toute leur vie...
- Il ne se coupe plus en France.
- Une doctrine qui n'est pas accessible au premier venu.

Solution au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 78

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	T	H	E	R	A	P	E	U	T	E
II	R	A		A	G	O	N	I	E	S
III	A	R	A	B	I	S	E		I	S
IV	I	M	M	O	R	T	E	L	L	E
V	T	O	I	T		P		A	L	
VI	E	N	D	O	L	O	R	I	E	S
VII	M	I	E	N		S	A	C	R	E
VIII	E	S		S	P	A	M		A	N
IX	N	E	S		R	I	P	A	I	T
X	T	R	I	C	O	T	E	U	S	E



La médiation culturelle dans les musées

Les musées semblent de moins en moins souffrir de l'image poussiéreuse renvoyée par les visiteurs de ces 50 dernières années. Les rendre plus dynamiques et attrayants, valoriser leur potentiel est le principal objectif de ces "nouveaux" établissements culturels, celui qui se sont donnés depuis de nombreuses années, les musées de Riom communauté. Le maître mot de cette valorisation, c'est la médiation culturelle. Elle permet une meilleure accessibilité du public au patrimoine artistique en lui transmettant la compréhension de l'art et de sa diversité. Au musée Mandet comme au musée régional d'Auvergne, peintures, sculptures, arts décoratifs et objets ethnographiques sont mis à la disposition de tous, par le biais d'actions qui relèvent de la médiation culturelle. Les expositions temporaires, les ateliers de pratiques artistiques, les conférences, les concerts et les rencontres avec des artistes concourent à la médiation. Celle-ci s'adresse aux adultes mais également aux enfants dans le cadre scolaire et péri scolaire. Des manifestations comme la Nuit des Musées ou les Journées du patrimoine, constituent parfois le point d'orgue d'un projet élaboré sur une année avec les établissements scolaires et les musées. Les médiateurs des musées de Riom communauté (historiens de l'art) interviennent dans les classes du premier et second degré pour rencontrer les

enseignants, élaborer avec eux des projets et préparer les élèves à la visite des musées.* Dans le cadre de manifestations spécifiques, ils font également appel à des intervenants extérieurs apportant des compétences particulières, qu'il s'agisse de musiciens, comédiens, danseurs, plasticiens, artisans d'Art. Le principe est de décloisonner l'art, de montrer qu'il ne fonctionne pas en vase clos. La médiation consiste aussi à croiser les disciplines pour mieux replacer les productions artistiques dans le contexte de leur temps. Rapprocher l'art et le public, c'est aussi valoriser les artistes et les rencontres avec les artistes contemporains sont souvent très fructueuses. En péri-scolaire, pendant les vacances scolaires et un dimanche par mois pour les parents/enfants, le jeune public est également invité à s'approprier

les musées à travers des pratiques artistiques basées sur la confrontation directe avec les collections.

La médiation culturelle correspond donc à une véritable volonté de favoriser la rencontre autour de l'œuvre, de l'objet, du lieu ou de l'exposition afin de rendre possible une pleine appropriation, par les personnes (publics, populations, usagers, visiteurs...) de ce qui est proposé.

Renseignements au 04 73 38 18 53
Musée Mandet 14 rue de l'Hôtel de Ville - 63 200 Riom

www.musees-riom.com
musee.mandet@riom-communaute.fr

* Un système de navettes gratuites est à disposition des écoles de l'intercommunalité, ce qui est indispensable pour permettre la venue des classes.

Les ateliers :

- Les mercredis et le 1^{er} et 3^e samedi de chaque mois de 14 h à 16 h (à partir de la rentrée 2014-2015 pour les samedis) pour les enfants de 6 à 12 ans (inscription trimestrielle)
- Les mercredis de 18 h à 20 h pour les adultes (inscription trimestrielle)

Les dimanches :

- Ateliers parents/enfants : un dimanche par mois de 14 h à 17 h

Les ateliers pendant les vacances :

- Pour les enfants et les jeunes de 7 à 15 ans
- Pour les adultes

L'ATR présente

"Écoute la pluie"



"Il pleut dans nos cœurs" grâce aux mots de Michèle Lesbre et à l'ATR qui les met en vie.

Une femme marche dans Paris, et c'est beau comme une chanson de Barbara, - "une longue marche dans Paris - quand la voix, les chœurs et les instruments suggèrent le périple. Dans "Écoute la pluie" de Michèle Lesbre, ce sont les mots et les phrases qui nous le racontent, presque en confidence. Le périple n'est pas une ballade, il est totalement dépourvu de pittoresque : un nom de rue, un petit bistrot suggèrent Paris sur lequel l'orage menace. Ce voyage intérieur donne lieu à un murmure.

C'est compter sans l'ATR et son art de conjuguer les moyens d'expression. Trois comédiennes lisent de larges extraits de l'ouvrage de Michèle Lesbre. Les corps immobiles, devenus hiératiques, ne sont plus que la source des voix qui peuplent l'espace de la représentation. Ni rampe, ni rideau entre les lectrices et le public. On entre de plain-pied dans le bouquin. La musique prend le relais des mots. Un véritable orchestre de trois musiciens - dont l'accordéoniste de prédilection - ponctue la lecture de chansons qu'on reconnaît, et qui redeviennent chansons des rues et des quais, inscrites dans la mémoire du spectateur et ses patrimoines secrets. Le livre de Michèle Lesbre n'est pas un roman ; il faut se garder de le raconter.

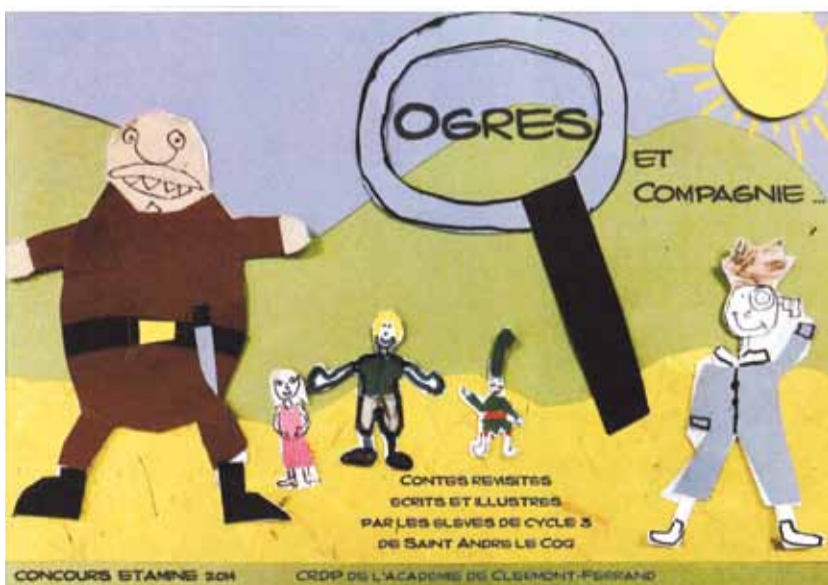
C'est une longue méditation - comme un long poème. Et dans le sillage de la narratrice, dans cette errance qui est une fuite où chaque pas foule l'effroi et la détresse, chacun de nous retrouve l'enfance et ses émerveillements, la mémoire des disparus, le souvenir des amours douloureuses. Il n'y a pas de dénouement : le vieil homme qui s'est jeté sous une rame de métro après avoir adressé un dernier sourire à l'héroïne demeure inoubliable. La pluie tombe enfin ; il pleut jusque dans le cœur des spectateurs et se lève l'espoir d'un amour enfin pacifié - ou révolu.

L'auteur est dans la salle, émue par son propre texte, qu'elle entend vivre comme on regarde un enfant qui a grandi et dont on découvre la force et la liberté. Quand se termine la lecture, les trois lectrices, du même geste, éteignent une veilleuse rose juste à côté du livre refermé. Alors, avec ce fanal qui s'éteint, nous sommes rendus à l'obscurité de la chambre quand l'histoire était finie, que la mère avait refermé la porte nous abandonnant aux terreurs nocturnes. Nous craignons d'être, à notre tour, poursuivis par le sourire du vieil homme.

Et voilà comment l'ATR fait spectacle et théâtre de tout bois, comment il nous rappelle que ce théâtre est un art de l'incarnation où les mots sont, à la lettre, des personnages. Il faut peu de chose pour les animer : des corps, des voix, la musique, la lumière et l'ombre qui se disputent la scène, des artifices, et, au bout du compte, l'enchantement.

Alain Bandiéira

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE



En direct de Saint-André-le-Coq.



Lire et Faire lire au CMI de Romagnat

Une journée de rando contée a été organisée par Lire et Faire lire au CMI de Romagnat le mardi 13 mai. Initiés dans le temps scolaire à mieux comprendre le handicap et la différence, les jeunes Ceyratois élèves du CM d'Agnès Delaize ont encadré cette activité avec beaucoup de tact et de dévouement.

Poème

Quelqu'une

Quelqu'une est venue dans ma vie
Elle a frappé à mon cœur
J'ai pas ouvert on m'avait dit
De prendre garde aux rôdeurs

J'ai pas ouvert on m'avait dit
Fais bien gaffe où tu mets ton cœur
A l'époque d'aujourd'hui
Faut pas faire confiance au bonheur

Ah qu'elle revienne la jolie
Qu'elle revienne frapper à mon cœur
J'ouvrirai grande ma vie
Et je dirai "entre !" au bonheur.

Michel Collonge

SEMAINE DE LA POÉSIE : Demain en France

“Demain, en France”, une phrase, un questionnement qui a flotté sur les lèvres des collégiens des Ancizes en mars dernier, pour la semaine de la poésie.

Demain en France, chantier d'expressions est une opération nationale qui prolonge et illustre l'engagement de la Ligue de l'Enseignement pour une éducation artistique largement partagée : il s'agit d'accompagner et rendre possible l'expression symbolique du plus grand nombre au service d'un projet de société démocratique et laïque.

Ce chantier national d'expression artistique a comme objet de donner la parole aux jeunes de 12 à 20 ans, acteurs de leur projet, accompagnés dans leur démarche par des artistes et des intervenants, pour qu'ils expriment par les arts leurs désirs, leurs idées, leurs utopies pour demain, en France.

Cette opération, mise en œuvre de manière transversale du point de vue des champs artistiques, permet de développer plus particulièrement la question de l'expression artistique des jeunes amateurs, prioritairement dans le cadre des quartiers sensibles, auprès de publics spécifiques ou éloignés des arts et de la culture.

De nombreux domaines artistiques ont ainsi été investis : écriture, calligraphie, arts plastiques, photographie, danse, théâtre, slam, hip-hop, composition et interprétation de chansons, vidéo, court métrage, film d'animation, film documentaire ou de témoignage.

Engagé dans un projet d'ouverture culturelle des jeunes en milieu rural, le collège des Ancizes a pour volonté de faciliter l'accès à une véritable offre culturelle de qualité en proposant un travail d'éducation à l'esprit critique à la fois pour l'aspect "culturel" mais éga-



Les ballons offerts au public par les élèves lors de la représentation avec chacun une citation de l'œuvre de Michel Besnier.

lement dans un souci global de respect des autres. Cette action a démarré en 2012 autour de la sensibilisation du jeune spectateur.

La Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme a souhaité soutenir et renforcer ce projet par le biais du dispositif "Demain en France" pour permettre ainsi aux jeunes de découvrir une pratique artistique, d'être véritablement acteurs, après avoir été spectateurs, pour aborder la thématique de Demain en France.

L'œuvre de Michel Besnier, particulièrement appréciée des élèves, est régulièrement étudiée en classe au Collège des Ancizes. Michel Besnier est un poète essayiste et romancier. C'est aussi et surtout un jongleur qui joue avec les mots et les manie avec facétie. Au fil de

sa carrière, la littérature jeunesse lui fait de l'œil et c'est une dizaine d'ouvrages poétiques, parfois loufoques (*Le rap des rats, Mes poules parlent, Mon KDI n'est pas un KDO...*), qu'il livrera à la curiosité des plus jeunes et qui seront récompensés de multiples prix. Son humour, son talent et son ouverture d'esprit ont fait de sa participation à ce projet une évidence.

C'est ainsi que pendant une semaine, deux classes de 4^e du collège des Ancizes ont accueilli le projet "Demain en France" et le poète Michel Besnier au sein de leur établissement. Leur dynamisme et leurs initiatives ont animé une semaine de la poésie pleine de surprises en l'honneur de leur invité. Les élèves se sont approprié le projet : menus poétique, affiches, jeux, ballons-poèmes, livraisons expresses et une manifesta-

Manifestation poétique dans la cour du collège : "faut-il laisser la poésie aux poètes ?"



tion poétique pour accueillir l'auteur à son arrivée au collège.

À l'aide de jeux d'écriture réalisés lors d'ateliers, la thématique de "Demain en France" a pu être abordée progressivement pour se détacher du pessimisme coutumier et tenter d'ouvrir la voie à une idée du rêve pour la société de demain. Michel Besnier a su insuffler de manière ludique l'art et la manière aux écrivains en herbes qui ont ainsi réalisé près d'une cinquantaine de textes, individuels et collectifs. Les travaux de tous les élèves ont été valorisés lors d'une lecture publique à la médiathèque de Manzat le 20 mars dernier. Accompagnés de leur poète préféré, les élèves ont présenté eux-mêmes leurs réalisations dont voici quelques extraits :

*Demain,
La nature ne sera pas triste
L'amour ne sera pas regrettable
La différence ne sera plus importante
La vie ne sera plus la guerre
La science sera une chance
Demain,
La violence ne sera plus une opportunité
L'espoir sera moins essentiel
L'amitié ne sera plus un objet en plastique
La curiosité sera un animal sauvage
L'art ne sera plus une chose difficile à attraper
L'univers ne sera plus un objet
Le passé sera un tas de feuilles assemblées
Demain,
Le vide ne sera pas un massacre*

Au-delà de la création et de la découverte de la poésie, cette semaine a été l'occasion d'une véritable rencontre entre un artiste ouvert et disponible, des jeunes pleins d'enthousiasme, un personnel enseignant très investi, et l'équipe du service CEJ de la Ligue de l'Enseignement.

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL

**31, rue Pélissier
63028 Clermont-Fd
Cedex 2**

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre un chèque de 16,50 € à l'ordre de FAL
CCP: 155 00 E Clermont-Ferrand

FORUM*

Lettre ouverte au Comité de rédaction du journal "Les idées en mouvement"

Chers amis,

J'ai lu avec curiosité mais aussi avec un certain découragement le dossier consacré aux pratiques amateurs paru dans Les Idées en Mouvement de ce mois de mai 2014 (N° 219)

Je pratique le théâtre dans mon association l'Atelier Théâtral Riomois que j'ai fondée il y aura cinquante ans l'an prochain. Je l'ai aussi enseigné dans les classes-théâtre du lycée de Riom entre 1988 et 1998, dans les ateliers du Service Universités Culture de Clermont-Ferrand, ainsi que dans divers stages mis en place par les services académiques et pour la sensibilisation des futurs instituteurs.

J'ai été formé entre autres dans les stages de réalisations théâtrales de la Ligue de l'Enseignement (UFOLEA) avant de participer à leur encadrement aux côtés de Pierre Boyries, de Bernard Boibessot, de Yves Gondran, de Jean Lalaude et de René Gouzenne.

C'est dire que j'attendais autre chose qu'un rappel de la loi de 1953 qui régit encore les amateurs et qu'un vague débat pour savoir qui est, ou n'est pas, amateur, argumenté par des questions de billetterie ou d'indemnités qui n'ont pas grand chose à voir avec l'engagement affiché d'associations militant pour une certaine culture populaire par le théâtre, la danse ou la musique, telle que nous la concevions avec les camarades cités plus haut.

Dans une publication de l'UFOLEA de 1967 j'avais évoqué ce qui me paraissait être une des caractéristiques du théâtre amateur et je vous prie de m'excuser si je me cite : "Le théâtre amateur prétend être avant tout un théâtre populaire. C'est sa genèse et son aboutissement. Qu'il utilise les formes du montage de textes, de la mise en scène d'œuvres théâtrales ou du jeu dramatique, ses principes sont les mêmes : un théâtre joué par tous et s'adressant à tous.

Le comédien amateur est capable de réaliser de grandes choses. Par son expression souvent plus spontanée que distancée, il est

capable d'aller très loin dans l'expression, d'être poignant, émouvant ou drôle. Mais il ne sait pas comme son homologue professionnel s'économiser et conserver cette expression pour la reproduire à la demande, et remédier par des techniques apprises à une défaillance de jeu. On peut dire qu'il a le souffle court.

Il convient donc de l'aider le plus possible. Tout d'abord en lui donnant des séquences de jeu peut-être intenses mais brèves et par conséquent en l'associant à d'autres participants. Le théâtre amateur est un art choral dans lequel chacun doit jouer sa partie et au sein duquel chacun a sa vraie place (et non pas celle du "hallebardier du fond de la scène" comme on voit trop souvent dans certaines réalisations mêlant amateurs et professionnels). Mais c'est aussi un travail pour lequel l'animateur (appelons-le aussi le metteur en scène ou, comme Jean Vilar, le régisseur) a un rôle essentiel à jouer pour faire en sorte que le comédien puisse utiliser ses talents au mieux et prendre sa confiance en lui et au sein de l'équipe..."

C'est dans cet esprit que j'avais écrit le texte "Anne de Berlin" édité dans Les Cahiers de l'Éducation permanente de la Ligue de l'enseignement et qui fut pour moi le texte fondateur de la création de l'Atelier Théâtral Riomois. J'attends toujours que l'on puisse aller plus loin dans la recherche d'une "pédagogie" de la pratique amateur dans nos associations. Devrais-je désespérer de ne jamais la rencontrer... ou bien qu'elle n'existe que dans mon imagination et qu'elle soit impossible à définir comme il semble impossible sinon en se reportant à la loi de 1953 au sein d'un mouvement comme le nôtre ?

En vous rappelant mon attachement au mouvement qui est le nôtre je vous prie de croire en l'expression de mon amitié et de ma collaboration.

Marcel COL

(*) Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal.

FAL - Tél. 04 73 91 00 42

Fax 04 73 90 96 28

E-mail : auvergnelaique@fal63.org

Directeur de publication : Gérard Chanel

Rédacteur en chef : Guy Grand

Secrétaire de rédaction : Frédéric Rideau

Comité de rédaction :

Alain Bandiera, Gérard Chanel,

Marcel Col, Michel Collonge, Régis Fauchoux,

Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Roland Moulin

Conception/réalisation - Impression : FUSUM

04 73 73 25 25 - F31363

Abonnement 1 an : 16,50 €

Abonnement 1 an tarif réduit : 9 €

Commission paritaire n° 0416 G 84688

Dépôt légal : juin 2014 - N° 451